Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260603-2026_58-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

**Séance du 03 juin 2026**

---

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :15
Quorum réuni
Date de la convocation : 28-05-2026
Date d'affichage : 28-05-2026

L'an deux mil vingt-six, le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
Etaient présents : BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, BEAUPERIN Philippe, FAUCHON Pierrick, AOUSTIN Sylvie, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BIGNON Pablo, BLANCHET Vanessa, CADIEU Stéphane, ALEXANDRE Elsa

**Absents**
**Absents excusés** :
**Pouvoirs :**

A été élu secrétaire de séance : LEPAGE Jérôme

---

**Délibération n° 2026-58**

**Finances : Création d'un service de TVA**

Madame Le Maire explique que la production d'électricité des panneaux solaires installés sur le toit de l'atelier technique étant destinés exclusivement à la revente, l'activité est soumise à la TVA.
Il convient donc de créer un service de TVA pour cette activité sur le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
- **CONFIRME** l'assujettissement des travaux de pose des panneaux solaires et revente de l'électricité à la TVA
- **DEMANDE** au comptable du SIE la création d'un service de TVA pour cette activité, avec déclaration au trimestre à compter du 1er juillet 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique

Le secrétaire de séance, LEPAGE Jérôme